

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue via la plateforme ZOOM, le **lundi 1^{er} février 2021 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, la séance du conseil se tient via la plateforme ZOOM. Les membres du conseil, le directeur général et la greffière assistent à la séance via cette plateforme. La séance est diffusée par le biais d'une plateforme de Webdiffusion.

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Bordereaux des comptes à payer 2021-02-A, 2021-02-B, 2021-02-C, 2021-02-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2021-02.
6. Adhésion à la déclaration d'engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».
7. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
8. Nomination d'un membre et renouvellement de mandat d'un membre au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
9. Renouvellement de mandat d'un membre au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
10. Rapport sur les activités de la trésorière pour l'année 2020 - *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
11. Liste des engagements contractés au cours des années antérieures et ayant un impact supérieur à 25 000 \$.
12. Abonnement au module de rédaction d'appel d'offres « Édilexpert » pour les années 2021, 2022 et 2023.

13. Prévisions budgétaires pour l'année 2021 et répartition des dépenses par municipalité - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
14. Participation à la programmation 2021-2022 du Programme Rénovation Québec - Aide aux propriétaires de maisons lézardées - Société d'habitation du Québec.
15. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) - Programmation des travaux no 1 en vue d'un premier versement.
16. Demande d'aide financière de différents organismes.
17. Plan de gestion des actifs de chaussées 2021-2022-2023 et choix des rues pour la réfection annuelle 2021.
18. Comptes rendus des rencontres ordinaires du 6 novembre 2020, 11 décembre 2020 et 15 janvier 2021 du comité de suivi - politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
19. Compte rendu de la réunion ordinaire du 18 novembre 2020 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
20. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 décembre 2020 du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
21. Recommandation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 décembre 2020 du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
22. Compte rendu de la réunion ordinaire du 2 décembre 2020 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
23. Recommandation du compte rendu de la réunion ordinaire du 2 décembre 2020 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable.
24. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 décembre 2020 du comité de préservation du patrimoine bâti de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Décision relative aux 130-140, rue Sainte-Anne.
25. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 janvier 2021 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
26. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 janvier 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-21012605, CCU-21012606, CCU-21012607, CCU-21012609, CCU-21012610, CCU-21012611, CCU-21012612, CCU-21012615, CCU-21012616, CCU-21012617, CCU-21012619, CCU-21012620, CCU-21012621, CCU-21012622, CCU-21012623 et CCU-21012624.
 - CCU-21012605 - Rénovation extérieure - 796, rue des Cheminots
 - CCU-21012606 - Enseigne de façade - 381, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
 - CCU-21012607 - Rénovation extérieure - 65, rue Saint-Henri
 - CCU-21012609 - Travaux d'agrandissement - 757, chemin Authier

- CCU-21012610 - Lotissement pour création d'un nouveau lot constructible - 420, chemin des Patriotes Sud
 - CCU-21012611 - Rénovation extérieure - 159, boulevard de la Gare
 - CCU-21012612 - Agrandissement et rénovation extérieure - 173, rue Highfield
 - CCU-21012615 - Rénovation extérieure - 200, rue Desrochers
 - CCU-21012616 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 869, rue des Bernaches (lot 3 937 992)
 - CCU-21012617 - Rénovation extérieure - 223, rue Hélène-Boullé
 - CCU-21012619 - Travaux d'agrandissement du Centre aquatique - 100, rue du Centre-Civique
 - CCU-21012620 - Projet de développement résidentiel zone H-60
 - CCU-21012621 - Révision du PIIA CCU-20090114 - Agrandissement et rénovation extérieure - 115-117, rue Sainte-Anne
 - CCU-21012622 - Révision du PIIA CCU-20092907 - Rénovation extérieure - 660, rue Rimbaud
 - CCU-21012623 - Révision du PIIA CCU-20102721 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 837, rue des Bernaches
 - CCU-21012624 - Révision du PIIA CCU-20120112 - Construction d'un bâtiment mixte - 886, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (lot 1 819 140)
28. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-21012608, CCU-21012613 et CCU-21012614.
- CCU-21012608 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 248, rue Alphonse-Richer (lot 3 954 884)
 - CCU-21012613 - Rénovation extérieure - 185, rue Desnoyers
 - CCU-21012614 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 160, rue Désautels
29. Demande d'autorisation de travaux - 1407, chemin des Patriotes Nord - Recommandation CCU-21012625 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
30. Demande de dérogation mineure relative au 470, Cours de la Raffinerie (lot 4 780 174).
31. Demande de dérogation mineure relative au 420, chemin des Patriotes Sud (lot 3 954 612).
32. Retrait du domaine public du lot 6 391 509 au cadastre du Québec - 100, rue Fisher.

33. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant, dans le secteur industriel, des travaux de construction d'une nouvelle voie de circulation et d'infrastructures souterraines et de surface pour donner accès à l'ensemble du site, dont l'écocentre, l'aménagement d'un site de dépôt des neiges usées, l'aménagement d'un site de traitement des résidus de balais de rue, l'aménagement d'un bassin de rétention, l'acquisition de lots et des travaux divers ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.
34. Adoption du projet de Règlement numéro 1287, intitulé: « Règlement décrétant, dans le secteur industriel, des travaux de construction d'une nouvelle voie de circulation et d'infrastructures souterraines et de surface pour donner accès à l'ensemble du site, dont l'écocentre, l'aménagement d'un site de dépôt des neiges usées, l'aménagement d'un site de traitement des résidus de balais de rue, l'aménagement d'un bassin de rétention, l'acquisition de lots et des travaux divers ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions deux cent cinquante mille dollars (8 250 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».
35. Adoption du second projet de Règlement numéro 1235-12, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer la zone CA-5 à même la zone A-5, d'ajouter la grille des spécifications de la zone CA-5 pour permettre les usages de station-service, de dépanneur et de restaurant et d'autoriser les services au volant dans la zone CA-5 ».
36. Adoption du Règlement numéro 828-48, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2021 en y remplaçant l'annexe « A » et en modifiant l'application des intérêts ».
37. Adoption du Règlement numéro 1235-9, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'autoriser les classes d'usages habitation « H5 Multifamiliale (7 logements et plus) » et « H6 Habitation collective » dans la zone C-14 ».
38. Adoption du Règlement numéro 1239-4, intitulé: « Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239 afin de modifier l'article 50 pour ajouter les projets de bâtiments commerciaux et des critères relatifs à l'affiche ».
39. Soumissions relatives au contrat TP20-13 concernant le marquage de lignes de rues (ponctuel) 2021.
40. Questions de l'assistance.
41. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 de la Régie Intercommunale de l'Eau de la Vallée du Richelieu
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2021 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur Corriveau explique notamment les consignes concernant le déroulement de la séance, les périodes de questions et le fonctionnement pour poser des questions concernant les demandes de dérogations mineures. Il indique qu'en raison du contexte exceptionnel lié à la COVID-19, l'accès à la majorité des bâtiments municipaux demeurent fermés mais le service aux citoyens demeure accessible par téléphone ou en ligne. Monsieur Corriveau tient à remercier tous les employés qui sont en première ligne et à souligner le travail effectué par le directeur général, monsieur Daniel-Éric St-Onge, et l'équipe de direction pour mener à bien les activités de la Ville. Il donne également certaines informations concernant le comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16, sur le projet de développement de la zone H-60 ainsi que sur le projet de Centre aquatique.

2021-020

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Jean-Marc Duval	Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire du 26 janvier 2021 - projet de Centre aquatique - projet de développement de la zone H-60 Disponibilité des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire Site du nouveau garage municipal
Mme Micheline Poirier	Dérogation mineure 470, Cours de la Raffinerie - procédures
M. Jean-Marc Duval	Disponibilité des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
M. Louis-Georges Cournoyer	Rencontre avec les membres du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

2021-021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2021-022

**BORDEREUX DES COMPTES À PAYER 2021-02-A, 2021-02-B, 2021-02-C, 2021-02-D
ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2021-02-A, au montant de 4 389 857,53 \$, incluant les cotisations à divers regroupements ou associations au montant de 6 756,09 \$, numéro 2021-02-B, au montant de 3 761,67 \$, numéro 2021-02-C, au montant de 373 200,60 \$, numéro 2021-02-D, au montant de 26 185,92 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2021-02, signé par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 28 janvier 2021, ainsi que le rapport concernant les dépenses autorisées au cours de la période du 7 janvier 2021 au 28 janvier 2021, signé en date du 28 janvier 2021 par madame Lapalme.

2021-023

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2021-02

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2021-02 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 26 janvier 2021, pour la période du 27 décembre 2020 au 25 janvier 2021, soit et est approuvé par ce conseil.

2021-024

**ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT « LA DÉMOCRATIE DANS
LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE »**

CONSIDÉRANT QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise reliée à la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers les institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT QU'une démocratie honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante:

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions.

Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

Que ce conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

2021-025

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert soit et est nommé maire suppléant pour la période du 20 février 2021 au 19 mai 2021.

2021-026

NOMINATION D'UN MEMBRE ET RENOUELEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste à titre de membre citoyen au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dany Croteau a manifesté son intérêt afin de siéger au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT également que le mandat de madame Guylaine Vachon, à titre de membre citoyen au sein dudit comité, arrive à échéance le 7 mars 2021 et que madame Vachon a signifié son intérêt à poursuivre son mandat;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme monsieur Dany Croteau à titre de membre citoyen au sein du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 2 février 2021 au 1^{er} février 2023 et renouvelle le mandat de madame Guylaine Vachon, à titre de membre citoyen au sein dudit comité, et ce, pour la période du 8 mars 2021 au 7 mars 2023.

2021-027

RENOUELEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Mathieu Auclair, à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, arrive à échéance le 3 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Auclair a signifié son intérêt quant à la poursuite de son mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil renouvelle le mandat de monsieur Mathieu Auclair, à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 4 février 2021 au 3 février 2023.

2021-028

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE - EXERCICE FINANCIER 2020 –
LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du rapport de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, concernant les activités prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

2021-029

**LISTE DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS AU COURS DES ANNÉES ANTÉRIEURES
ET AYANT UN IMPACT SUPÉRIEUR À 25 000 \$**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, pour l'année 2021, la liste des engagements supérieurs à 25 000 \$ contractés et déjà autorisés les années antérieures, pour lesquels il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi la liste datée du 21 janvier 2021, intitulée « Engagements contractés les années antérieures supérieurs à 25 000 \$ », signée par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

2021-030

**ABONNEMENT AU MODULE DE RÉDACTION D'APPEL D'OFFRES « EDILEXPERT »
POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023 - EDILEX INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la proposition de Edilex inc. pour le renouvellement de l'abonnement au module de rédaction d'appel d'offres Edilexpert, d'une durée de trois (3) ans, au montant de 6 010,02 \$, incluant les taxes, pour l'année 2021.

Que pour les années 2022 et 2023, l'abonnement soit respectivement au montant de 6 100,17 \$ et 6 191,67 \$, incluant les taxes, pour chacune de ces périodes.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Mélanie Bouvier, chef de Division - approvisionnement, contenue dans son rapport en date du 19 janvier 2021.

Que l'abonnement au module de rédaction d'appel d'offres Edilexpert pour l'année 2021, au montant de 6 010,02 \$, incluant les taxes, décrit au bon de commande AP 21-1, soit payable à même le poste budgétaire 02-135-10-414, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2021-031

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021 ET RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR MUNICIPALITÉ - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a adopté, lors d'une séance tenue le 25 novembre 2020, ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2021 et la répartition des dépenses par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2021, de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu au montant de 18 663 424 \$, lesquelles sont jointes à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire consente à payer sa quote-part au montant de 2 770 973 \$ et que la trésorière soit et est autorisée à la payer lorsque requise.

2021-032

PARTICIPATION À LA PROGRAMMATION 2021-2022 DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC - AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES - SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE des cas de maisons lézardées se sont manifestés sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire sur des bâtiments résidentiels construits sur un sol argileux et dont les fondations se sont fissurées à la suite d'une sécheresse excessive du sol;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-051 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 février 2020, par laquelle la Ville de Mont-Saint-Hilaire demandait à la Société d'habitation du Québec de participer à la programmation 2020-2021 du Programme Rénovation Québec - Volet VI « Les maisons lézardées »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire adhérer au Programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées pour la programmation 2021-2022 dans le but de continuer à venir en aide aux propriétaires de maisons lézardées sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire demande à la Société d'habitation du Québec de participer à la programmation 2021-2022 du Programme Rénovation Québec - volet maisons lézardées et demande un budget de l'ordre de 30 000,00 \$.

Que ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Société d'habitation du Québec.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au Programme Rénovation Québec.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le Programme Rénovation Québec.

2021-033

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ) - PROGRAMMATION DES TRAVAUX NO 1 EN VUE D'UN PREMIER VERSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1, jointe en annexe « A » pour en faire partie intégrante, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Que cette résolution est en conformité avec le rapport de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, en date du 19 janvier 2021.

2021-034

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE DIFFÉRENTS ORGANISMES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière aux organismes suivants:

- Aide financière au montant de 866,92 \$ au Club de soccer de la Vallée-du-Richelieu représentant le montant des frais encourus pour l'utilisation des terrains de soccer de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la saison 2020 (demande effectuée en raison de la situation entourant la COVID-19).

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-01 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 28 janvier 2021.

- Aide financière au montant de 300,00 \$ à l'Arche Montérégie afin de soutenir cet organisme dans la réalisation de ses différents projets visant à combler les besoins de notre communauté.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-02 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 28 janvier 2021.

- Aide financière au montant de 220,00 \$ à la Société canadienne du cancer pour la campagne virtuelle de financement au profit de « La ligne d'aide et d'information sur le cancer ».

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-03 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 28 janvier 2021.

2021-035

PLAN DE GESTION DES ACTIFS DE CHAUSSÉES 2021-2022-2023 ET CHOIX DES RUES POUR LA RÉFECTION ANNUELLE 2021

CONSIDÉRANT QUE le « Plan de gestion des actifs de chaussées 2020 » a été présenté antérieurement aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan de gestion intègre non seulement les données de l'auscultation des chaussées, mais aussi plusieurs critères d'évaluation et un système de pondération;

CONSIDÉRANT QUE le choix des rues pour la réfection annuelle est fait en tenant compte d'un pointage de priorisation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le « Plan de gestion des actifs de chaussées », préparé par monsieur Julien Rheault, ing., daté du 30 novembre 2020 et portant le numéro de référence 1902, tel qu'il appert au document joint en annexe « A » à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que ce conseil approuve le choix des rues des Bernaches (entre le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et la rue des Martinets), Félix-Leclerc (entre le chemin Ozias-Leduc et la rue du Petit-Bonheur), Pineault et Radisson (entre les rues Campbell et Fortier) pour la réfection du pavage 2021 en lien avec le plan de gestion des actifs de chaussées, défini à la « Planification réfection des rues 2021-2022-2023 », datée du 11 janvier 2021, laquelle planification est jointe à la présente résolution comme annexe « B » pour en faire partie intégrante, le tout en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 20 janvier 2021.

2021-036

COMPTES RENDUS DES RENCONTRES ORDINAIRES DU 6 NOVEMBRE 2020, DU 11 DÉCEMBRE 2020 ET DU 15 JANVIER 2021 DU COMITÉ DE SUIVI - POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception des comptes rendus des rencontres ordinaires du 6 novembre 2020, du 11 décembre 2020 et du 15 janvier 2021 du comité de suivi - politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-037

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DU TOURISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 18 novembre 2020 du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-038

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020 DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 décembre 2020 du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-039

RECOMMANDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020 DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la recommandation suivante du procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 décembre 2020 du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire:

2020-003 : Règlementation - stationnement pour vélos pour les commerces

2021-040

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 2 décembre 2020 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-041

RECOMMANDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la recommandation suivante du compte rendu de la réunion ordinaire du 2 décembre 2020 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire:

2020-09-R : Révision réglementaire concernant les bornes de recharge

2021-042

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020 DU COMITÉ DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - DÉCISION RELATIVE AUX 130-140, RUE SAINTE-ANNE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 décembre 2020 du comité de préservation du patrimoine bâti de la Ville de Mont-Saint-Hilaire qui inclut la décision suivante :

CPPB-20120803 concernant une demande d'émission d'un certificat d'autorisation pour la démolition de l'immeuble situé aux 130-140, rue Sainte-Anne - Refus.

Que ce conseil signifie qu'aucune demande d'appel n'a été déposée suite à cette décision.

2021-043

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021 DU COMITÉ DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 janvier 2021 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-044

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2021 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 janvier 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-045

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS CCU-21012605, CCU-21012606, CCU-21012607, CCU-21012609, CCU-21012610, CCU-21012611, CCU-21012612, CCU-21012615, CCU-21012616, CCU-21012617, CCU-21012619, CCU-21012620, CCU-21012621, CCU-21012622, CCU-21012623 ET CCU-21012624

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 26 janvier 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-21012605 : 796, rue des Cheminots
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe A
- CCU-21012606 : 381, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Enseigne de façade
Plans et recommandation en annexe B
- CCU-21012607 : 65, rue Saint-Henri
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe C
- CCU-21012609 : 757, chemin Authier
Travaux d'agrandissement
Plans et recommandation en annexe D
- CCU-21012610 : 420, chemin des Patriotes Sud
Lotissement pour création d'un nouveau lot constructible
Plans et recommandation en annexe E
- CCU-21012611 : 159, boulevard de la Gare
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe F
- CCU-21012612 : 173, rue Highfield
Travaux d'agrandissement et rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe G
- CCU-21012615 : 200, rue Desrochers
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe H
- CCU-21012616 : 869, rue des Bernaches (lot 3 937 992)
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation en annexe I

- CCU-21012617 : 223, rue Hélène-Boullé
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe J
- CCU-21012619 : 100, rue du Centre-Civique
Travaux d'agrandissement du Centre aquatique
Plans et recommandation en annexe K
- CCU-21012620 : Zone H-60
Projet de développement résidentiel zone H-60
Plans et recommandation en annexe L
- CCU-21012621 : 115-117, rue Sainte-Anne
Révision du PIIA CCU-20090114
Agrandissement et rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe M
- CCU-21012622 : 660, rue Rimbaud
Révision du PIIA CCU-20092907
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe N
- CCU-21012623 : 837, rue des Bernaches
Révision du PIIA CCU-20102721
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation en annexe O
- CCU-21012624 : 886, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (lot 1 819 140)
Révision du PIIA CCU-20120112
Construction d'un bâtiment mixte
Plans et recommandation en annexe P

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant es P.I.I.A.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes « A » à « P » pour en faire partie intégrante.

2021-046

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS CCU-21012608, CCU-21012613 ET CCU-21012614 - REFUS

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 26 janvier 2021 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-21012608 : 248, rue Alphonse-Richer (lot 3 954 884)
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation en annexe A

- CCU-21012613 : 185, rue Desnoyers
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe B
- CCU-21012614 : 160, rue Désautels
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation en annexe C

CONSIDÉRANT QUE ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les recommandations et refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessus, et ce, selon les motifs formulés auxdites recommandations, lesquels plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes « A » à « C » pour en faire partie intégrante.

2021-047

**DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX - 1407, CHEMIN DES PATRIOTES NORD -
RECOMMANDATION CCU-21012625 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE
LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'autorisation afin d'effectuer des travaux dans une zone de glissement de terrain dans le cadre des travaux d'agrandissement du bâtiment situé au 1407, chemin des Patriotes Nord;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions du Règlement de zonage numéro 1235, la propriété visée par la demande est située en partie dans la zone à risque de glissement de terrain de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 1235 précise à l'article 292, portant sur les mesures relatives aux terrains adjacents à la rivière Richelieu, que l'agrandissement du bâtiment principal à usage résidentiel ou sensible, incluant la construction ou l'agrandissement d'un garage intégré ou attenant, fait partie des interventions interdites à une distance inférieure à vingt mètres de la rivière, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT QUE l'interdiction peut être levée si une étude géotechnique démontre que l'intervention projetée n'est pas susceptible de provoquer ou d'être touchée par un glissement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport géotechnique réalisé par Laboratoire GS inc. et daté du 11 janvier 2021, l'agrandissement et les travaux de toiture proposés selon les plans d'architecture réalisés par monsieur Éric Laberge et datés du 11 novembre 2020, n'ont aucune incidence sur la stabilité du talus, avec un facteur de sécurité d'au moins 1,524, et que la capacité portante du sol est largement suffisante pour soutenir la charge ajoutée par les travaux proposés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction devront être réalisés en conformité avec les recommandations émises par Laboratoire GS inc. et les conditions énumérées à l'article 292 du Règlement de zonage numéro 1235;

CONSIDÉRANT QUE la délivrance du permis est assujettie au respect des conditions spécifiques suivantes:

Fondations superficielles

- Les semelles devront être recouvertes d'un minimum de 1,5 mètre de sol afin de les protéger des effets néfastes du gel. Les semelles se situeraient donc dans la couche d'argile de consistance « raide »;
- La fondation devra être appuyée sur le sol naturel. Le matériau surexcavé devra être remplacé par un sable de calibre MG-112 ou une pierre concassée de calibre MG-56 par couches ne dépassant pas 300 mm d'épaisseur et compacté à 95 % de l'optimum;
- Les semelles doivent être d'une largeur de 1 mètre pour que la pression au sol engendré par l'augmentation du volume de la toiture soit estimée à maximum 35 kPa (730 lb/pi²);
- Un système de drainage de la fondation devra être prévu.

Stabilité du talus

- Le talus est stable à court terme (CT) et long terme (LT) avec un facteur de sécurité d'au moins 1,524 (donc supérieur à 1,5) contre le risque de glissement pour une surcharge induite par un bâtiment d'un maximum de 100 kPa sur les fondations superficielles;
- Il faudra éviter de couper le plus possible les arbres et la végétation actuellement en place et qui prennent racine dans le talus;
- Il faudra éviter d'ajouter des charges importantes à moins de 8 mètres du haut de talus tels que matériaux, camions lourds, etc. afin que l'intervention n'agisse pas comme facteur déclencheur d'un glissement de terrain;
- Sur un long terme, une surveillance périodique du talus afin de déceler toute forme d'érosion et toute fissure potentielle dans les sols du talus est requise.

Dalles sur le sol

- Les matériaux de remblai délétères et/ou organiques (s'il y a lieu) doivent être entièrement excavés et le sol naturel ne doit pas être remanié afin de prévenir tout tassement inacceptable des dalles;
- Tous les matériaux d'emprunt et de fondation mis en place sous la dalle sur sol devront être exempts de shale ou de tout autre matériau potentiellement gonflant afin d'éviter un éventuel soulèvement de la dalle sur sol après la construction du bâtiment proposé;
- Des joints de construction devront être prévus afin que les charges de la structure soient transmises uniquement aux empattements, la dalle sur sol devant être indépendante de la charpente du bâtiment.

Aménagement paysager

- Il est recommandé de choisir l'emplacement des arbres en conservant une distance équivalente à la hauteur ultime des essences d'arbres rendus à maturité entre l'arbre et les murs de fondation.

Recommandation générale de construction

Tranchées de fondation

- Pour la mise en place des semelles et de la dalle, faire inspecter les fondations par un personnel compétent qui s'assurera qu'elles soient placées sur les strates appropriées et sur un sol non remanié, capable de supporter les pressions des structures dans des conditions sécuritaires;
- L'utilisation d'un godet sans dents est requise pour l'excavation de la couche de sol située au niveau de l'assise des semelles;
- Éviter les excavations durant les périodes pluvieuses ou de laisser les surfaces excavées exposées à la pluie.

Eaux souterraines

- Avant le début des travaux, assécher toute zone de la propriété qui présenterait une accumulation d'eau de surface;
- Profiler la surface finale du terrain vers la périphérie ou le réseau de drainage;
- Le niveau de l'eau souterraine (à une profondeur de 2,65 mètres) devra être maintenu 0,5 mètre sous le niveau du fond de l'excavation (excavation à un maximum de 2,16 mètres de profondeur) jusqu'à ce que le système de drainage permanent soit opérationnel.

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-21012625 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire recommandant au conseil d'approuver la demande et d'autoriser les travaux dans une zone de glissement de terrain pour des travaux d'agrandissement du bâtiment, selon les considérants, relativement à la propriété située au 1407, chemin des Patriotes Nord;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la recommandation CCU-21012625 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant la demande afin d'autoriser des travaux dans une zone de glissement de terrain pour l'agrandissement du bâtiment, selon les considérants, relativement à la propriété située au 1407, chemin des Patriotes Nord et autorise l'émission des permis nécessaires à cette fin.

...À la demande de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Sylvain Houle, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant le 470, Cours de la Raffinerie.

...Monsieur Corriveau demande à monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, si des questions sont posées relativement à cette demande de dérogation mineure. Toute personne qui désire poser une question ou intervenir pouvait le faire par écrit à l'adresse : derogation.mineure@villemsh.ca ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville : <https://www.villemsh.ca>, et ce, jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil:

Monsieur St-Onge fait état de deux commentaires favorables à la demande.

2021-048

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 470, COURS DE LA RAFFINERIE (LOT 4 780 174)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 470, Cours de la Raffinerie, soit le lot 4 780 174 au cadastre du Québec, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser 28 cases de stationnement, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit un nombre minimal de 1,5 case de stationnement pour un usage habitation de 7 logements et plus, permettant ainsi une dérogation de 8 cases de stationnement pour ladite résidence multifamiliale de 24 unités, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation préparé par monsieur Jean-Luc Fortin, arpenteur-géomètre, daté du 11 novembre 2014 et portant le numéro de minute 3324, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but de rendre conforme le nombre de cases de stationnement existant.

...À la demande de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Sylvain Houle, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant le 420, chemin des Patriotes Sud.

...Monsieur Corriveau demande à monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, si des questions sont posées relativement à cette demande de dérogation mineure. Toute personne qui désiret poser une question ou intervenir pouvait le faire par écrit à l'adresse : derogation.mineure@villemsh.ca ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville : <https://www.villemsh.ca>, et ce, jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil:

Aucun commentaire.

2021-049

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 420, CHEMIN DES PATRIOTES SUD (LOT 3 954 612)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 420, chemin des Patriotes Sud, soit le lot 3 954 612 au cadastre du Québec, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser la création d'un lot d'une largeur de 17,12 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une largeur minimale de 23 mètres, permettant ainsi une dérogation de 5,88 mètres pour le nouveau lot créé relié à ladite résidence unifamiliale existante, le tout tel qu'il appert au plan projet de lotissement préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, révisé le 24 novembre 2020, portant le numéro de minute 54689, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but de permettre la création d'un nouveau lot constructible dans la zone H-48. Le nouveau lot constructible respecte les prescriptions du Règlement de zonage.

2021-050

RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC DU LOT 6 391 509 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 100, RUE FISHER

CONSIDÉRANT la résolution 2020-299, adoptée lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, par laquelle le conseil cédait à la compagnie 9252-2671 Québec inc. une partie du lot 5 582 311 au cadastre du Québec en échange d'une partie du lot 1 818 466 audit cadastre;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Ville souhaite retirer du domaine public la partie du lot 5 582 311, maintenant connue et désignée comme étant le lot 6 391 509 au cadastre du Québec, d'une superficie de 2 612,3 mètres carrés, situé sur la rue Fisher, tel qu'il appert au plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 26 août 2020 et portant la minute 54401;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de décréter le transfert du lot 6 391 509 au cadastre du Québec vers le domaine privé de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

D'exclure le lot 6 391 509 au cadastre du Québec, d'une superficie de 2 612,3 mètres carrés, du domaine public de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-051

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT, DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL, DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE VOIE DE CIRCULATION ET D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET DE SURFACE POUR DONNER ACCÈS À L'ENSEMBLE DU SITE, DONT L'ÉCOCENTRE, L'AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES, L'AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE TRAITEMENT DES RÉSIDUS DE BALAIS DE RUE, L'AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE RÉTENTION, L'ACQUISITION DE LOTS ET DES TRAVAUX DIVERS AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Avis de présentation est donné par madame la conseillère Brigitte Minier à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement décrétant, dans le secteur industriel, des travaux de construction d'une nouvelle voie de circulation et d'infrastructures souterraines et de surface pour donner accès à l'ensemble du site, dont l'écocentre, l'aménagement d'un site de dépôt des neiges usées, l'aménagement d'un site de traitement des résidus de balais de rue, l'aménagement d'un bassin de rétention, l'acquisition de lots et des travaux divers ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2021-052

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1287 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT, DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL, DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE VOIE DE CIRCULATION ET D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET DE SURFACE POUR DONNER ACCÈS À L'ENSEMBLE DU SITE, DONT L'ÉCOCENTRE, L'AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE DÉPÔT DES NEIGES USÉES, L'AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE TRAITEMENT DES RÉSIDUS DE BALAIS DE RUE, L'AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE RÉTENTION, L'ACQUISITION DE LOTS ET DES TRAVAUX DIVERS AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE HUIT MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (8 250 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1287, intitulé: « Règlement décrétant, dans le secteur industriel, des travaux de construction d'une nouvelle voie de circulation et d'infrastructures souterraines et de surface pour donner accès à l'ensemble du site, dont l'écocentre, l'aménagement d'un site de dépôt des neiges usées, l'aménagement d'un site de traitement des résidus de balais de rue, l'aménagement d'un bassin de rétention, l'acquisition de lots et des travaux divers ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de huit millions deux cent cinquante mille dollars (8 250 000,00 \$) nécessaire à cette fin », soit et est adopté par ce conseil.

2021-053

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-12 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE CRÉER LA ZONE CA-5 À MÊME LA ZONE A-5, D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE CA-5 POUR PERMETTRE LES USAGES DE STATION-SERVICE, DE DÉPANNEUR ET DE RESTAURANT ET D'AUTORISER LES SERVICES AU VOLANT DANS LA ZONE CA-5 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le second projet de Règlement numéro 1235-12, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer la zone CA-5 à même la zone A-5, d'ajouter la grille des spécifications de la zone CA-5 pour permettre les usages de station-service, de dépanneur et de restaurant et d'autoriser les services au volant dans la zone CA-5 » a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE dû au contexte exceptionnel de la pandémie liée à la COVID-19, la consultation publique prévue sur ce premier projet de règlement a été remplacée, conformément à l'arrêté ministériel en vigueur émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux, par une consultation écrite qui s'est tenue entre le 13 janvier 2021 et le 28 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le second projet de Règlement numéro 1235-12, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer la zone CA-5 à même la zone A-5, d'ajouter la grille des spécifications de la zone CA-5 pour permettre les usages de station-service, de dépanneur et de restaurant et d'autoriser les services au volant dans la zone CA-5 », soit et est adopté par ce conseil.

2021-054

RÈGLEMENT NUMÉRO 828-48 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021 EN Y REMPLAÇANT L'ANNEXE « A » ET EN MODIFIANT L'APPLICATION DES INTÉRÊTS - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 828-48 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 828-48, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2021 en y remplaçant l'annexe « A » et en modifiant l'application des intérêts », soit et est adopté par ce conseil.

2021-055

RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-9 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'AUTORISER LES CLASSES D'USAGES HABITATION « H5 MULTIFAMILIALE (7 LOGEMENTS ET PLUS) » ET « H6 HABITATION COLLECTIVE » DANS LA ZONE C-14 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1235-9 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT la consultation écrite tenue entre le 11 novembre 2020 et le 26 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie des projets de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu par la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1235-9, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'autoriser les classes d'usages habitation « H5 Multifamiliale (7 logements et plus) » et « H6 Habitation collective » dans la zone C-14 », soit et est adopté par ce conseil.

2021-056

RÈGLEMENT NUMÉRO 1239-4 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1239 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 50 POUR AJOUTER LES PROJETS DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET DES CRITÈRES RELATIFS À L'AFFICHE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1239-4 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE dû au contexte exceptionnel de la pandémie liée à la COVID-19, la consultation publique prévue sur ce projet de règlement a été remplacée, conformément à l'arrêté ministériel en vigueur émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux, par une consultation écrite qui s'est tenue entre le 13 janvier 2021 et le 28 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1239-4, intitulé: « Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239 afin de modifier l'article 50 pour ajouter les projets de bâtiments commerciaux et des critères relatifs à l'affichage », soit et est adopté par ce conseil.

2021-057

SOUSSIONS RELATIVES AU CONTRAT TP20-13 CONCERNANT LE MARQUAGE DE LIGNES DE RUES (PONCTUEL) 2021 - REJET

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions concernant le contrat TP20-13 relativement au marquage de lignes de rues (ponctuel) 2021;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission relativement audit contrat;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les soumissionnaires accusent un écart important avec celui prévu à l'estimation effectuée par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil rejette les soumissions reçues concernant le contrat TP20-13 relativement au marquage de lignes de rues (ponctuel) pour l'année 2021.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Louis-Georges Cournoyer	Premier projet de Règlement numéro 1235-10 concernant les jardins potagers - document d'information
M. David Morin	Déblaiement des voies cyclables – chemin de la Montagne
M. Louis-Georges Cournoyer	Consultation publique - premier projet de Règlement numéro 1235-10 concernant les jardins potagers
M. Olivier Goyette	Projet de piste cyclable reliant le secteur du Boisé Ensoleillé au secteur de la rue des Falaises
M. Denis Meunier	Travaux de réfection de la rue de Fontainebleau
Mme Isabelle Bertrand	PIIA CCU-21012614 – refus - délais engendrés
M. Richard Paquette	Ouverture de la rue du Cheval-Blanc
M. Louis-Georges Cournoyer	Premier projet de Règlement numéro 1235-10 concernant les jardins potagers – questionnaire - possibilité de consultation publique verbale en direct
Mme Isabelle Bertrand	Refus - PIIA CCU-21012614 - délais d'approbation suite aux correctifs apportés
M. David Morin	Développement de la zone H-60 - accessibilité au IGA afin de favoriser le transport actif Accès au sentier du Piémont par les rues des Chardonnerets et du Sommet

2021-058

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance ordinaire du 1^{er} février 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 20 h 56.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**